Image not found or type unknown

entretien pour cdi est non embauché

Par **nike44nike**, le **11/09/2012** à **16:51**

bonjour

j'ai travaillé pendant 3 mois dans une grande entreprise +200 salalriés et j'ai postulé avec d'autres persnnes or on m'a pas pris et on m'a dit que je me suis moins bien vendu que d'autres a l'entretien il dise bien se qu'ils veulent or le soucie c'est qu'on nous demandent un quota de charge " préparation de commande" et je suis le premier au niveau de la charge de l'entrepôt devant interimaire et cdi a 120% et ce qui ont été embauchés on +- 105% donc inferieur a moi et non pas les caces 3 et 5 que mois j'ai avec expérience

avait-il le droit de prendre des personnes moins bonnes que moins avec moins d'expérience et sans caces en cdi et non moi ?

cette entreprise va prendre des gens en formation (avec cdi asuivre) préparation de commandes et caces 3 et 5 (moi j'ai tout cela) si je fais cette formation seront-ils obliger de m'embaucher ensuite en cdi ?

Par **P.M.**, le **11/09/2012** à **17:14**

Bonjour,
Vous ne pourrez pas obliger l'employeur à vous embaucher et celui-ci reste maître dans les critères qu'il définit pour l'appréciation d'une candidature tant qu'il ne pratique pas de discrimination ou autre illégalité...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés